

CONSEIL D'ADMINISTRATION OUVERT AUX PRÉSIDENT-E-S DE LIGUES

SAMEDI 25 FÉVRIER 2017 - 09H00/18h00

Membres présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGNET Frank, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BUNJET Jean-Michel, BRAHIM Narjess, CHABANNES Emmanuel, COSTAZ Clarisse (invitée PARIS 2024), COURPRON Alain, DEPARIS Philippe (Commissaire aux Comptes), DUPONT Anne-Charlotte, EKAMBI Stéphanie, FRITSCH Guillaume, FRIZZA Dominique, GASQUET Frank, GAUTHIER Valérie, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Jean-Marc, HUOT-JEANMAIRE Françoise, JAEGER Denis, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, MAIRE Denis, MARCHE Denis, MONSERAT Michelle, PEIFFER David, PY Alexandre, ROY Florent, SAINT-JEAN Bernard, SAMMUT Thierry, SOIN Patrick, VIDIL Andrée, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.
Président-e-s de Ligues présent(s)	BAUDET Robyn, BOURON Luc, EXBRAYAT Michel, FANJAUD Agnès, GUIRAUD Philippe, LORIGNY Patrick, MEYER Bertrand, OREGGIA Gérard, PORCHER Patrick, SAEZ Eric.
Absent(s)/excusé(s)	BOULEMAR Brigitte, DHELENS Pierre, HARRISON Jessica, LAPARADE Jacques, LEBRUN Marlène, LHUISSIER François, CHILDES Colin, DINANE Félix, FAUBERT Michel, JONCART Max, LOUISE Axel, MEUNIER Eric, MOUSSEL René, PARIS Jérôme.

Conformément aux statuts fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale Fédérale du 19 mars 2016:

- 2.3.1.2.16. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.2.17. *Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.18. *Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

Le Président Philippe LESCURE, souhaite, avant d'ouvrir le Conseil d'Administration ouvert aux Président-e-s de Ligues Régionales, féliciter Denis JAEGER, qui a été élu, le 18 février dernier à Rome, Vice-président de l'ETU.

Il félicite également Pierre BIGOT et Julien VANDERPLANKE qui ont intégré respectivement le Development Committee et le Technical Committee de l'ETU.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Point licences

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente le point comparatif du nombre de licences et de clubs au 31 janvier :

- 48 034 licences au 31/01/2017 contre 45 224 au 31/01/2016, soit une progression de +2810 licences (+6,21%)
- 851 clubs au 31/01/2017 contre 787 au 31/01/2016, soit une progression de +64 clubs (+8,13%).

1.2. Délégations ministérielles 2017/2020

Patrick SOIN rappelle aux membres du CA et aux Président-e-s des ligues régionales que la F.F.TRI. a obtenu récemment la délégation pour les disciplines suivantes pour l'olympiade 2017-2020 :

- triathlon / duathlon
- paratriathlon / paraduathlon
- aquathlon
- bike & run
- cross triathlon / cross duathlon
- triathlon des neiges
- raid
- swimrun

L'attribution de nouvelles délégations, paratriathlon, raid et swimrun, constitue une marque de reconnaissance, par le ministère, du travail accompli par notre fédération dans ces domaines.

1.3. Convention d'objectifs

Le Président LESCURE et Frank BIGNET, Directeur Technique National, informent les membres du CA et les Président-e-s de Ligues que le montant de la convention d'objectif 2017 a été augmenté de 80 000€ par rapport à 2016.

Le Ministre des Sports souhaite rééquilibrer les enveloppes budgétaires pour les Fédérations Sportives.

Au-delà de cette augmentation budgétaire, c'est à la demande de la F.F.TRI. que le Ministre des Sports a décidé d'augmenter le nombre de Cadres Techniques. L'objectif serait alors d'arriver à 25 ou 26 Cadres d'Etat à la fin de la prochaine Olympiade.

Frank BIGNET, Directeur Technique National, ajoute que cette augmentation financière est notamment dûe au fait que la Fédération a développé son nombre de licenciés et de clubs mais a également exprimé un potentiel dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo et de Paris 2024.

Bertrand MEYER, Président de la Ligue Alsace, souhaite saluer le travail effectué par le Président LESCURE en lien avec la Direction Technique Nationale.

1.4. Point d'étape : Espace Tri 2.0

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, fait savoir qu'une nouvelle version de l'application pour smartphone va être déployée très prochainement. Les évolutions par rapport à la version précédente sont les suivantes :

- Affichage de la photo du licencié
- Calendrier des épreuves plus détaillé, lien vers le site internet de l'organisateur...

1.5. Siège fédéral : point de situation

Patrick SOIN, Secrétaire Général, fait un point de situation sur le dossier du nouveau Siège fédéral. Il rappelle qu'une décision d'expulsion a été rendue le 19 décembre 2016 par le Tribunal d'Instance de Saint-Denis et que cette dernière devait être signifiée par voie d'huissier aux occupants sans droit ni titre, avant d'engager avec la Préfecture, les démarches légales pour que la-dite expulsion soit effective et nous permette de retrouver la pleine jouissance de nos locaux.

La décision d'expulsion a été signifiée par voie d'huissier le 20 janvier 2017. Les démarches pour retrouver la pleine jouissance de nos locaux sont en cours.

1.6. Bilan Séminaire des Président-e-s de Ligues 2016

Patrick SOIN, Secrétaire Général, remercie une nouvelle fois Jean-Michel BUNIET et ses équipes pour la qualité de l'accueil qui a été réservé aux Président-e-s de ligues, fin novembre 2016. Il rappelle que l'activité sportive qui s'est déroulée au vélodrome a été très appréciée.

1.7. Calendrier des réunions 1^{er} semestre 2017

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente le projet de calendrier prévisionnel des réunions institutionnelles du second trimestre 2017.

- 07 avril 2017 BE PHYSIQUE
- 21 avril 2017 BE PHYSIQUE
- 22 avril 2017 BE PHYSIQUE
- 22 avril 2017 REUNION DES CLUBS DE D1
- 16 juin 2017 BE PHYSIQUE
- 17 juin 2017 CA PHYSIQUE OUVERT AUX PDL AVEC POSSIBILITÉ DE PROLONGATION LE 18 juin 2017

Il est précisé que, compte tenu des élections présidentielles et législatives 2017, la date prévisionnelle du CA positionné le 17 juin serait susceptible de changer. Ce point sera abordé lors du CA du 19 mars 2017.

1.8. AGF 18 mars 2017 - Paris :

1.8.1. Organisation

Patrick SOIN déroule le programme de l'Assemblée Générale Fédérale du 18 mars prochain :

VENDREDI 17 MARS 2017

- 17h30 : Accueil des participants à l'hôtel - IBIS GENTILLY

- 19h30 : Cocktail dînatoire - CNOSF

SAMEDI 18 MARS 2017

- 7h00 à 8h00 : Petit déjeuner à l'hôtel IBIS GENTILLY
- 8h15 à 9h00 : Enregistrement des participants à l'Assemblée Générale
- 9h00 : Ouverture de l'AGF - CNOSF
- 10h35 à 10h45 : Pause
- 12h30 à 14h00: Déjeuner au CNOSF
- 15h00 à 15h10 : Pause
- 18h30 : Fin de l'AGF
- 19h15 : Apéritif - CNOSF
- 20h00 : Dîner de gala - CNOSF

DIMANCHE 19 MARS 2017

- 7h00 à 8h30 : Petit déjeuner à l'hôtel IBIS GENTILLY
- 09h00 à 10h15 : Réunion du Conseil d'Administration - CNOSF R+6
- 10h15 à 10h30 : Pause
- 10h30 à 12h00 : Réunion du Conseil d'Administration ouvert aux Président-e-s de Ligues

1.8.2. Ordre du jour

- Rapport Moral du Président
- Rapports d'activités :
 - Secrétaire Général,
 - Vice-président en charge des Ligues Régionales et des affaires disciplinaires,
 - Vice-président en charge de la Communication et du Marketing,
 - Présidents de Commissions secteur Vie Sportive,
 - Vice-président en charge du Haut Niveau, des Affaires Internationales et du Médical,
 - Vice-président en charge du Développement,
 - Directeur Technique National.
- Rapport Financier du Trésorier Général
- Intervention du Commissaire aux Comptes
- Validation des comptes 2016
- Proposition de Budgets Prévisionnels 2017
- Proposition des Coûts 2018
- Proposition de modification du règlement disciplinaire
- Résolutions liées au règlement disciplinaire
 - Résolution 1 : date d'entrée en vigueur
 - Résolution 2 : mandat confié au CA fédéral
- Questions diverses

ELECTIONS

- Présentation des candidat-e-s à l'élection de la Présidence
- Élection de la Présidence
- Présentation des candidat-e-s au Conseil d'Administration (collèges général et médical)
- Élection des membres du Conseil d'Administration

Le projet d'ordre du jour de l'Assemblée Générale Fédérale **est validé à l'unanimité.**

Patrick SOIN informe qu'une demande supplémentaire de micro-casque a été effectuée par le candidat à la Présidence, Florent ROY, qui souhaite en disposer pour sa présentation à l'AGF. Il précise que cette demande a été validée.

Patrick SOIN informe que Monsieur Benjamin POGGI, candidat au futur conseil d'administration, a adressé récemment à la F.F.TRI., un courrier RAR ainsi qu'une demande de saisine demandant la mise à disposition d'isoloirs pour les votant-e-s à l'Assemblée Générale. Après avoir recueilli l'avis des membres du CA et des Président-e-s de ligues, il est précisé que :

- Les statuts fédéraux n'imposent pas la mise en place d'isoloirs, mais le CA décide néanmoins la mise en place d'isoloir(s) le jour de l'Assemblée Générale.
- Qu'il n'est pas possible d'imposer aux représentant-e-s des clubs de passer par le(s) isoloir(s) pour chaque vote. L'utilisation du/des isoloir(s) sera donc libre et non obligatoire.

Patrick SOIN ajoute également qu'un avocat sera présent durant notre Assemblée Générale.

Cédric GOSSE souhaite faire une déclaration solennelle en tant que Président de Ligue mais également en tant que Vice-président. Cette déclaration, insiste-t-il, en appelle à la responsabilité de chacun. Il souhaite que, dans les semaines qui restent avant l'Assemblée Générale Élective, cesse la remise en cause de la probité des élu-e-s et en particulier des président-e-s de ligues.

Il demande également que cesse la remise en cause de la fédération avec des propos proches de la diffamation sur des soi-disant irrégularités de procédures, comme sur la gestion de la fédération. L'image qui est donnée est désastreuse et dépasse le monde du triathlon.

En effet, ces informations sont relayées par les réseaux sociaux bien au-delà de la fédération. Cédric GOSSE termine son propos en déclarant : "la Fédération, c'est tout le monde et chacun à sa place. Notre fédération prend tout son sens dans le mot fédérer".

Andrée VIDIL, Présidente de la Ligue Bretagne, remercie Cédric GOSSE pour ses propos, car elle a été particulièrement concernée par certaines remarques écrites sur les réseaux sociaux, plus ou moins déplacées.

Gérard OREGGIA, Président de la Ligue Provence Alpes, souhaite s'adresser directement à Florent ROY afin de l'informer de l'agressivité venant de son comité de soutien et de lui faire part de son mécontentement quant à l'organisation et la communication qu'il a menées lors de sa campagne électorale.

David PEIFFER déclare que Florent ROY n'a malheureusement pas su maîtriser ce que son comité de soutien soutenait et défendait afin de permettre à cette élection de se dérouler dans les meilleures conditions.

Agnès FANJAUD, Présidente de la Ligue Franche Comté, déplore le déroulé de cette campagne électorale et souhaite qu'à l'issue des élections, la Fédération redevienne forte, unie et constructive.

Christophe LEGRAND dénonce également les commentaires qui ont été publiés sur les réseaux sociaux et avoue s'être senti profondément blessé par les propos tenus à son sujet.

Le Président LESCURE donne la parole à Florent ROY afin de pouvoir répondre aux différentes remarques qui lui ont été faites.

Florent ROY, candidat à la présidence de la F.F.TRI. et également membre du CA, remercie le Président et les membres du CA car il est important pour lui d'avoir les sentiments de chacun. Il déclare et regrette le fait que, malgré sa disponibilité durant tout le déroulé de sa campagne électorale, très peu des personnes qui se sont exprimées ce jour en séance, l'ont contacté afin de lui faire remonter toutes ces informations.

Il déclare être, en tant qu'individu, très affecté par les sentiments des Président-e-s de Ligues et des membres du Conseil d'Administration, car ce n'était certainement pas son objectif, ni celui qui est mis en avant par le projet qu'il porte : "la Fédération de demain".

Il insiste sur le fait qu'il est pour la liberté individuelle et qu'il a donc fait le choix, délibéré, de ne pas modérer les propos des personnes qui le soutiennent, ni de s'exprimer sur les réseaux sociaux.

Il tient à présenter ses plus sincères excuses pour ce qui a pu être ressenti par rapport aux propos tenus par ces personnes.

Il termine en déclarant que tout le monde pourra compter sur sa droiture à la fin des élections, qu'il soit élu Président de la F.F.TRI. ou non.

Le Président, Philippe LESCURE, souhaite conclure en indiquant que le CA est avant tout un lieu d'échange et qu'il n'a jamais empêché personne de s'exprimer. Il souhaite que toutes et tous puissent s'exprimer librement sur un moment majeur de la vie fédérale et en toute démocratie. Il indique qu'il convient d'être exemplaire pour porter une ambition et regrette les dernières semaines de campagne.

Le Président en appelle donc à la dignité, au respect et espère que les trois semaines restantes avant l'élection puissent se dérouler dans la sérénité et demande aux personnes qui le soutiennent d'être exemplaires.

1.9. Proposition d'évolution de règlement disciplinaire

Jean-Michel BUNIET, Vice-président en charge du Développement, présente la proposition d'évolution du règlement disciplinaire.

Il précise que deux versions du Règlement Disciplinaire vont être proposées pour validation au service juridique du Ministère, l'un se contentant d'une reprise du règlement disciplinaire type, l'autre intégrant la procédure de conciliation actuellement en place.

La réponse du service juridique ne pouvant être anticipée, il est proposé au CA de valider les deux versions du règlement disciplinaire et de les transmettre en vue de l'AG. S'il n'y a pas de réponse du ministère avant la date de l'AG, il sera proposé d'adopter les deux versions en AG et de ne mettre en oeuvre que celle qui sera validée par le ministère.

Il précise que le projet d'ordre du jour de l'AG a été complété avec la proposition d'adoption des deux résolutions suivantes:

- Le nouveau règlement disciplinaire de la F.F.TRI. entre en vigueur à compter du 1er juillet 2017.
- L'assemblée générale de la F.F.TRI. donne par ailleurs mandat au conseil d'administration afin de procéder aux éventuelles modifications du règlement disciplinaire de la F.F.TRI. qui seraient imposées par le ministère chargé des sports, dans la mesure où ces dernières ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la

fédération faits par elle. Le cas échéant, ces modifications seront portées à la connaissance de l'assemblée générale lors de sa prochaine réunion.

Il demande l'avis du CA, qui est **favorable à l'unanimité** à cette proposition d'adoption des deux résolutions ci-dessus énoncées à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale Fédérale, le 18 mars prochain.

2. Trésorerie Générale

2.1. Etats financiers 2016 / Arrêté des comptes

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente l'arrêté des comptes 2016 et le suivi budgétaire de clôture.

Le Trésorier Général précise que le résultat net comptable 2016 s'élève à 101 781 €, ce qui porte nos fonds propres (résultats de l'exercice inclus) à 638 662,42 €.

Il remercie Odile NJOUANDJA, notre comptable et Thècles AGNUS, experte comptable du cabinet Accord Sport, pour le travail conséquent effectué compte tenu des courts délais de préparation.

L'arrêté des comptes fédéraux 2016 **est validé à l'unanimité** par les membres du CA.

Florent ROY demande à poser trois questions. Il débute par une constatation sur le procès verbal de l'Assemblée Générale de la F.F.TRI. de 2013. Il était inscrit, après plusieurs échanges, que la F.F.TRI. fonctionnait bien sur l'aspect financier sur la saison 2012. Il déclare que la F.F.TRI. a connu une forte augmentation de licencié-e-s (de 38 000 à 59 000 licencié-e-s). Il a donc fait un calcul sur la plus-value liée aux recettes du nombre de licencié-e-s sur l'Olympiade, et a obtenu un total de deux millions d'euros. Il demande donc quelles ont été les dépenses effectuées par rapport à ce produit supplémentaire.

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, explique à Florent ROY le résultat comptable sur cette période notamment au niveau des licences. Le résultat ne s'élevait donc pas à deux millions d'euros mais à 1 893 514 euros au niveau des licences.

Le Trésorier Général explique ensuite que les produits ont été utilisés notamment dans la refonte et la gestion des sites informatiques, dans l'évolution de l'accord cadre en relation avec les Ligues Régionales et plus largement pour l'accompagnement financier du plan de développement et des actions fédérales.

Le Président LESCURE souhaite rappeler qu'il est totalement légitime de la part de Florent ROY de s'interroger sur la dépense des recettes supplémentaires. Cependant, à la fin de chaque exercice comptable, les membres du Conseil d'Administration décident de valider ou non cet exercice. Florent ROY n'avait pas exprimé d'opposition ou d'abstention lors de la validation de ces comptes annuels.

Florent ROY signale que c'est bien sa candidature qui a fait en sorte qu'il a tenu à connaître exactement le fonctionnement de la Fédération, ce qui l'a amené à pousser sa réflexion. Il fait remarquer qu'une relation de confiance aveugle s'installe naturellement concernant les chiffres et que c'est dommageable.

Il poursuit avec sa deuxième question qui concerne un passage du procès verbal de l'AG 2016 et plus particulièrement le rapport d'intervention de Monsieur Philippe DEPARIS, Commissaire aux Comptes, où est inscrit un point sur la situation budgétaire de la SAS TEVE (Triathlon Événements).

Il questionne Patrick SOIN, Secrétaire Général, sur la différence d'écriture entre le PV de l'AG et le rapport du Commissaire aux Comptes. En effet, le rapport du Commissaire aux Comptes précise qu'une provision pour dépréciation d'un certain montant aurait **dû être constatée**, tandis que le PV de l'AG stipule que cette provision aurait **pu être comptabilisée**.

Patrick SOIN souhaite informer Florent ROY qu'il ne doute pas de la retranscription de l'AG sur le procès verbal mais également que ce dernier a été communiqué puis validé lors de l'Assemblée Générale qui a suivi. Aucune demande de modification du texte n'avait été formulée de la part de Florent ROY.

Le Commissaire aux Comptes souhaite prendre la parole afin d'insister sur le fait que même si une faute de frappe a eu lieu, il aurait pu mettre les deux termes (pu ou dû). Cependant il est important de préciser que le fond de l'analyse comptable reste inchangé dans les deux cas de figure et qu'il modifiera les termes lors d'un prochain rapport.

Florent ROY questionne Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général de la F.F.TRI. et Président de la société Triathlon Événements (TEVE), sur les raisons qui ont amenées à ne pas inclure cette dépréciation dans les comptes de la Fédération.

Emmanuel CHABANNES tient dans un premier temps à rappeler que TEVE est la filiale à 100% de la Fédération Française de Triathlon. Il explique ensuite les aspects comptables qui démontrent qu'une valorisation était possible et donc qu'inclure une dépréciation dans les comptes n'a pas été jugée nécessaire.

Également, en tant que chef d'entreprise, il n'a pas souhaité mettre sa situation personnelle en difficulté car en tant que Président de TEVE, l'inscription au K-bis pourrait avoir un impact important sur son activité professionnelle.

2.2. CNF Contrôle de Gestion sur les comptes 2016

Alain COURPRON, Président de la Commission Nationale Financière, présente l'analyse des résultats de gestion au 31 décembre 2016.

Alain COURPRON souhaite remercier Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, pour le travail qu'il effectue quotidiennement. Le Président LESCURE tient également à remercier Alain COURPRON et Emmanuel CHABANNES pour leur travail et leur investissement.

2.3. Budget prévisionnel 2017

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente la proposition du budget prévisionnel 2017 qui a été transmise en amont aux membres du CA.

La proposition de budget prévisionnel 2017 de la F.F.TRI. **est validée à l'unanimité** par les membres du CA.

2.4. Proposition des coûts 2018

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente la proposition de coûts 2018. Il propose que le principe d'indexation automatique soit gelé pour le calcul de coûts 2018.

Il propose, par ailleurs, les modifications suivantes :

Pour les épreuves en Contre la Montre par Equipe ou en Equipe (hors triathlon et duathlon Distances S, M, L, XL et XXL), chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. compétition en cours de validité doit faire l'acquisition d'un pass compétition de la catégorie « autres épreuves ».

LIGUES CONVENTIONNÉES	Part LR fixe 2017	Part FFTRI 2017		Part LR fixe 2018	Part FFTRI 2018
Distance S (Tri - Du) ind, CLM par équipe (par athlète), <u>équipe (par athlète)</u>	2,50€	2,50€		2,50€	2,50€
Distance M (Tri - Du) ind, CLM par équipe (par athlète), <u>équipe (par athlète)</u>	10€	10€		10€	10€
Distances L, XL, XXL (Tri - Du) ind, CLM par équipe (par athlète), <u>équipe (par athlète)</u>	15€	15€		15€	15€
Autres épreuves	1€	1€		1€	1€

LIGUES NON CONVENTIONNÉES	Part LR libre 2017	Part FFTRI 2017		Part LR libre 2018	Part FFTRI 2018
Distance S (Tri - Du) ind, CLM par équipe (par athlète), <u>équipe (par athlète)</u>		2,50€			2,50€
Distance M (Tri - Du) ind, CLM par équipe (par athlète), <u>équipe (par athlète)</u>		20€			20€
Distances L, XL, XXL (Tri - Du) ind, CLM par équipe (par athlète), <u>équipe (par athlète)</u>		30€			30€
Autres épreuves		1€			1€

Pour les épreuves par équipes (hors raids), le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par le nombre d'équipiers pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de calculer le montant du droit de licence manifestation.

Pour les raids, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par le nombre d'équipiers ET par le nombre de jours de course pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de calculer le montant du droit de licence manifestation. (application dès 2017 sous réserve de validation)

4.2. LICENCES ANNUELLES

(-50% pour les Dom Tom, réduction réservée aux seuls résidents dans les Dom Tom, licenciés dans une ligue Outre Mer^{**})

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
LICENCE CLUB COMPÉTITION		
Jeune (mini poussin à junior)	25 €*	25 €*
Paratriathlon Jeune (mini poussin à junior)	25 €*	25 €*
Senior et plus âgé	74 €	74 €
Paratriathlon Senior et plus âgé	74 €	74 €
LICENCE CLUB LOISIR		
Jeune (mini poussin à junior)	18 € *	18 € *
Paratriathlon Jeune (mini poussin à junior)	18 € *	18 € *
Senior et plus âgé	18 €	18 €
Paratriathlon Senior et plus âgé	18 €	18 €
LICENCE CLUB DIRIGEANT (à partir de 16 ans)	18 €	18 €
<p>* Les juniors et plus jeunes bénéficient d'un demi-tarif si les deux parents sont licenciés OU s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges junior ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non). Dans l'un ou l'autre des cas, un justificatif (certificat sur l'honneur ou copie livret de famille) est demandé. Le ½ tarif ne s'applique pas aux licences déjà validées. RAPPEL : Le demi-tarif s'applique automatiquement sur la part ligue.</p>		

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
LICENCE INDIVIDUELLE COMPÉTITION		
Senior et plus âgé	74 €	74 €
Paratriathlon Senior et plus âgé	74 €	74 €
LICENCE INDIVIDUELLE DIRIGEANT (à partir de 16 ans)	18 €	18 €

Attention : Pénalité de 10 € pour tout renouvellement après le 31 décembre 2017.

Attention : ces coûts représentent la part que la L.R.TRI. doit à la F.F.TRI..

- **** La réduction consentie aux ligue d'Outre Mer est destinée à favoriser l'accès à la pratique pour les résidents DOM TOM et leur est exclusivement réservée.
 Un résident métropolitain désirant prendre une licence dans une ligue d'Outre Mer devra au préalable s'acquitter d'un droit équivalent à la réduction accordée par la F.F.TRI. et présenter le reçu correspondant.
 Toute fausse déclaration sera passible de sanctions disciplinaires.
 La validation de ces licences par le club entraînera les même poursuites.

4.3. LICENCE ACTION (durée de validité 4 mois)

Le coût de la licence ACTION est intégralement défini par la F.F.TRI., les Ligues Régionales ne peuvent modifier la part régionale décidée par l'Assemblée Générale Fédérale.

LICENCE ACTION	Tarifs 2017				Tarifs 2018			
	Part F.F.TRI.	Part LRTRI	Assurance	Coût total	Part F.F.TRI.	Part LRTRI	Assurance	Coût total
Mini poussin à Vétéran	5€	5€	2€	12€	5€	5€	2€	12€

Si cela est techniquement faisable, la licence ACTION sera rendue disponible pour la saison 2017 après l'Assemblée Générale. Les licences Action ne seront pas comptabilisées dans le nombre de licences annuelles déterminant le montant de la réaffiliation du club.

Coûts 2018

9/15

5. MUTATIONS

5.2. DROITS DE MUTATION

Ils sont applicables à chaque demande de mutation et sont acquis à la Fédération Française de Triathlon.

7. DÉCISION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1. PRISE EN CHARGE DES REPRÉSENTANT-E-S DES CLUBS ÉLUS PAR LES AG DE LIGUE

Conformément au point 2.1.1.6. des statuts fédéraux, "Les modalités de prise en charge des représentants des associations sportives affiliées élus par les Assemblées Générales Régionales à l'Assemblée Générale sont déterminées par le Conseil d'Administration de la Fédération."

Valable pour les saisons 2017 et 2018

Nombre de représentant-e-s pris-e-s en charge par la F.F.TRI.	Niveau de prise en charge
1 seul : le ou la mieux élu-e, en cas d'égalité de voix le représentant le plus âgé est considéré "mieux élu" que le représentant plus jeune.	<ul style="list-style-type: none"> les réservations sont effectuées et payées par la F.F.TRI., à défaut les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement seront remboursés dans le respect des procédures fédérales en vigueur, et sur présentation de justificatifs.

• Annulation de présence à la dernière minute (sauf cas de force majeure)

Les frais liés aux annulations - de dernière minute - de participation des représentants seront refacturés aux ligues concernées (hébergements, déplacements, restauration).

La proposition des coûts 2018 de la F.F.TRI. **est validée à la majorité** par les membres du CA (1 contre).

3. Présentation PARIS 2024

Dominique FRIZZA, Vice-président en charge des Affaires Internationales, présente aux membres du CA et aux Président-e-s de Ligues Clarisse COSTA, Chargée de mission à la Direction des Sports. A quelques mois de l'échéance de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, il est important d'avoir une présentation générale de l'événement.

Après 15 minutes de présentation, Clarisse COSTA échange avec les membres du CA et les Président-e-s de Ligues.

Dominique FRIZZA remercie Clarisse COSTA pour sa présence, sa présentation et les éclairages qu'elle a pu apporter aux membres du CA et Président-e-s de Ligues. Il tient à rappeler que la Fédération Française de Triathlon est à leur côté pour continuer à porter ce projet.

4. Relation avec les Ligues Régionales / Discipline

4.1. Réforme territoriale

Cédric GOSSE présente un point d'étape sur le dossier de la réforme territoriale.

Il rappelle que les processus sont engagés pour toutes les régions concernées. Les discussions au sein des territoires sont en cours et les projets avancent.

Comme cela avait été décidé en Conseil d'Administration, la F.F.TRI. communique aux Ligues Régionales un cahier des charges, un calendrier ainsi qu'une procédure générale, et laisse ensuite la liberté aux Ligues de travailler sur leur projets en se réunissant.

Suite au dernier Séminaire des Président-e-s de Ligues, il avait été souhaité par l'ensemble des Président-e-s de Ligues un soutien plus important au niveau des diagnostics et de l'aide à la rédaction des courriers de fusion via l'Accord Sport, avec une prise en charge à 100% par la F.F.TRI.. À ce jour, l'ensemble des Ligues Régionales concernées par cette fusion a répondu positivement à cette sollicitation. Accord Sports a donc enregistré l'ensemble des réponses et le processus va pouvoir s'engager.

5. Marketing / Communication

5.1. Point d'étape communication / marketing

Frank GASQUET, Vice-président en charge de la Communication et du Marketing présente le point d'étape sur la Communication et le Marketing.

6. Triathlon Événements

Emmanuel CHABANNES, Président de TEVE, fait un point d'étape sur les différents événements TEVE.

6.1. Triathlon de Paris 2017

A ce jour, 1500 triathlètes sont inscrits.

6.2. Bike & Run Paris 2017

La Préfecture de Police de Paris a récemment fait savoir à l'organisation qu'au regard du nombre important de manifestations festives prévues fin mars et du contexte de menace terroriste persistante, elle invitait l'organisation à envisager de mettre à nouveau en oeuvre cette manifestation au mois d'octobre comme les précédentes éditions.

Il est proposé à tous les inscrits de reporter leur engagement à l'épreuve du 22 octobre 2017 ou de solliciter le remboursement intégral de leur inscription.

Un communiqué sera adressé ce jour, à l'issue du CA ouverts Président-e-s de ligues, afin d'informer les participant-e-s.

6.3. Triathlon de Nice 2017

L'opération de Nice 2017 n'est pas encore lancée.

6.4. Embrun 2017

Christophe LEGRAND informe que le Bureau Exécutif a validé l'organisation d'Embrun comme 3ème étape du Grand Prix F.F.TRI. de Triathlon le 13/08 et le Championnat de France des Ligues Régionales le 20/08.

Philippe LESCURE remercie Gérald IACONO, organisateur d'Embrun et Gérard OREGGIA, Président de la ligue Provence Alpes de Triathlon, pour avoir accepté et soutenu cette proposition.

Philippe LESCURE propose au CA de renommer l'épreuve des Championnats de France Régionales. Il propose de le nommer "Championnat de France Jeunes des Ligues Régionales".

Cette proposition ***est adoptée à l'unanimité.***

7. Vie Sportive

7.1. Evolution de Calendrier des Grandes Epreuves Fédérales 2017 :

7.1.1. 3eme étape du Grand Prix de Triathlon

Vu en Point 6.4

7.1.2. Championnat de France des Ligues Régionales

Vu en Point 6.4

8. Développement

8.1. Raids / SwimRun

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, présente un point d'information sur les raids et les swimrun.

8.2. Gestion des dérogations et classements sur les Raids et les SwimRun

Jean-Michel BUNIET propose au CA d'adopter deux modifications de la RGF **valable pour l'année 2017 dans un premier temps** :

Modification de la RGF « Gestion des dérogations et classements sur les Raids en lieu et place de la CNS »

Toutes les missions dévolues à la CNS (dérogation à la RGF, validation des classements...) en lien avec les raids sont confiées à un groupe d'étude composé :

- *d'un membre du BE*
- *du DTN ou de son représentant*
- *du Président de la CNS ou son représentant*
- *du responsable de la mission raid ou de son représentant*

Cette proposition **est adoptée à l'unanimité**.

Modification de la RGF « Gestion des dérogations et classements sur les Swimrun en lieu et place de la CNS »

Toutes les missions dévolues à la CNS (dérogation à la RGF, validation des classements...) en lien avec les swimrun sont confiées à un groupe d'étude composé :

- *d'un membre du BE*
- *du DTN ou de son représentant*
- *du Président de la CNS ou son représentant*
- *du responsable de la mission swimrun ou de son représentant*

Cette proposition **est adoptée à l'unanimité**.

9. Haut Niveau / International / Médical

9.1. Bilan des Etats Fédéraux du Sport de Haut Niveau

Frank BIGNET, Directeur Technique National, présente le bilan des Etats Fédéraux du Sport de Haut Niveau.

Les travaux visant à rendre durable l'excellence ont été organisés dans les quatre thématiques suivantes :

- la gouvernance
- la formation
- le maillage territorial
- la communication

Frank BIGNET rappelle les incontournables pour viser l'excellence et la rendre durable :

- Accepter que conquérir une médaille olympique ou paralympique ne peut être accessible à toutes et à tous

- Développer une culture de la médaille
- Maîtriser le cadre réglementaire du sport de haut niveau en France afin d'être innovant et pertinent
- Être innovant dans notre capacité à évoluer, à être adaptable sur l'ensemble des composantes de la performance (aspect technologique par exemple)

9.2. Résultats appel à projets de Recherche et Développement 2016

Frank BIGNET, Directeur Technique National, indique que le Ministère des sports, via l'INSEP, finance des projets de recherche portés par des laboratoires scientifiques et conduits en partenariat avec des fédérations sportives.

La F.F.TRI. et ses partenaires scientifiques (IRMES & Dép Rech INSEP) ont déposé en mars 2016 deux projets. L'INSEP a donné une réponse favorable à ces deux projets en octobre 2016 :

- Analyse des déterminants de la performance en triathlon : les couloirs de performances et les allures de courses optimales;
 - **Objectif 1** : Elaborer des couloirs de performances - seuils de performances en natation et course à pied compatibles avec le podium olympique
 - **Objectif 2** : Déterminer des patterns de performances des médaillé-e-s internationaux - explorer les performances de ces athlètes et mettre en relief leurs résultats avec les qualités nécessaires à leur réalisation.
 - **Objectif 3** : Identifier des nouvelles pistes d'analyse - explorer les données physiologiques recueillies ces 10 dernières années par la F.F.TRI. et les mettre en relation avec des résultats sportifs internationaux des athlètes testé-e-s.
- Analyse longitudinale des états de fatigue et des conséquences sur la performance à l'échelle d'une saison sportive chez des triathlètes
 - **Objectif 1** : Confirmer les résultats des dernières études de l'INSEP en situation de terrain, auprès de triathlètes très entraînés (> 15h hebdo) et sur une période plus longue (10 à 12 mois)
 - **Objectif 2** : Identifier et valider l'utilisation d'indicateurs et d'outils simples permettant d'anticiper le diagnostic d'un surmenage.

9.3. Bilan Club France 2016 et évolutions 2017

Ce point est reporté à une date ultérieure.

9.4. Bilan congrès ITU

Dominique FRIZZA, Vice Président en charge du Haut-Niveau et des Affaires Internationales, présente un point d'information sur le congrès ITU qui s'est tenu à Madrid (Espagne) au mois de décembre 2016 :

Il informe les membres du CA que Madame Marisol CASADO a été réélue à la Présidence de l'ITU. Les Français ont été élus comme suit :

- Jessica HARRISON et Yannick BOURSEAUX ont été élus au sein de l'"Athlete Committee"
- Claude MARBLE a été élu au sein du "Medical Committee"
- Philippe FATTORI a été élu au sein du "Coach Committee"
- Bernard SAINT-JEAN a été élu au sein du "Constitution Committee"

Ce même jour, s'est déroulée l'Assemblée Générale de la FRATRI dont 23 membres étaient présents.

9.5. Bilan congrès ETU

Dominique FRIZZA, Vice Président en charge du Haut-Niveau et des Affaires Internationales, présente un point d'information sur le congrès ETU qui s'est tenu à Rome (Italie) au mois de février 2017 :

Il précise que Monsieur Renato BERTRANDI a été réélu à la Présidence de l'ETU et que les français ont été brillamment élus comme suit :

- Denis Jaeger (Vice-Président sortant) a été réélu sur le poste de Vice-président;
- Julien Vander Plancke a été élu au sein du "Technical Committee";
- Pierre Bigot a été élu au sein du "Development Committee".

10. Questions / Informations diverses

Luc BOURON interroge Président LESCURE sur le fait qu'à sa connaissance, aucune suite n'a été donnée à la lettre ouverte de David HAUSS et demande si cela signifie que les informations contenues dans cette dernière sont justes.

Le Président LESCURE tient dans un premier temps à préciser qu'une "lettre ouverte" n'appelle pas obligatoirement une réponse publique. David HAUSS aurait pu écrire de manière personnelle au Président de la F.F.TRI. et au DTN, une réponse lui aurait été bien évidemment apportée. Enfin, le Président informe Luc BOURON que malgré le fait qu'il n'y ait pas eu de réponse publique, une proposition de rendez-vous a été adressée à David HAUSS. Les échanges sont actuellement en cours. Le Président informe qu'il reste disponible pour tout rendez vous.

Luc BOURON pose également la question suivante : comment considérer la légitimité des Ligues si un-e Président-e de Ligue travaille sur le projet d'un des candidats à la présidence de la F.F.TRI ?

Le Président LESCURE répond que les Ligues Régionales en tant qu'instances fédérales déconcentrées ne peuvent utiliser les moyens ou réseaux de communication officielle de la ligue pour prendre part à la campagne d'un candidat quel qu'il soit. Cependant, il convient de préciser qu'un membre d'une Ligue Régionale, à titre personnel, peut s'engager ou apporter sa contribution à un projet s'il le souhaite.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration ainsi que les Président-e-s de Ligues Régionales pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général